



Décision n° 2023123110 portant délégation de signature à madame Marjorie BRETTELLE et à monsieur Maxime ABDERRAHMANE

Publié le 20 février 2024, Mis à jour le 20 février 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu le contrat de recrutement n° 2021/29 du 22 novembre 2021 de madame Marjorie BRETTELLE et son avenant n°1 du 13 juin 2023 la nommant en qualité de directrice générale de la Centrale d'achats du réseau des Crous ;
Vu le contrat à durée indéterminée n° 2022/25 du 1er juillet 2022 portant engagement de monsieur Maxime ABDERRAHMANE en tant qu'agent contractuel au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires et en qualité de directeur administratif et financier de la Centrale d'achats du réseau des Crous ;

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à madame Marjorie BRETTELLE, directrice générale de la Centrale d'achats du réseau des Crous, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, pour ce qui relève de la centrale d'achat :

- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres et de leurs avenants, dans la limite d'un montant de cent millions d'euros hors taxes par contrat ;
- Ainsi que tous documents relatifs au fonctionnement courant de la centrale d'achats.

Article 2

Délégation est donnée à monsieur Maxime ABDERRAHMANE, directeur administratif et financier de la centrale d'achats du réseau des Crous, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Marjorie BRETTELLE, à effet de signer :

- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Ainsi que tous documents relatifs au fonctionnement courant de la centrale d'achats.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Décision n° 2023123110 portant délégation de signature à madame Marjorie BRETELLE et à monsieur
Maxime ABDERRAHMANE**

Publié le 20 février 2024, Mis à jour le 20 février 2024

Article 2

La décision n° 2023123110 du 31 décembre 2023 est abrogée.

Vanves,

Le 15 février 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND